

SEANCE DU 17 AVRIL 2013

Le dix sept avril deux mil treize à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune d'Omonville la Rogue légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire dans la salle de la mairie sous la présidence de Michel CANOVILLE, Maire.

PRÉSENTS : Michel CANOVILLE, Pascal MONHUREL, Jean-Marie DUVAL, Chantal LEBACHELEY, Isabelle GUILLOU, Eric BARBIER, Eric VOISIN, Christian CAUVIN, Fernand ALEXANDRE, Philippe MORISSE, Virginie LEPOITTEVIN-SEIGNEUR.

ABSENTS : Dominique HOCHET donne pouvoir à Virginie LEPOITTEVIN-SEIGNEUR, Patrice SANSON, Sylvie DUVAL et Robert ROUCAN, excusés.

SECRETAIRE DE SEANCE : Christian CAUVIN

Travaux au cimetière et au columbarium (DCM 2013.04.28)

Le conseil municipal s'est rendu sur place.

Compte-tenu de la nécessité de soutenir les terres, le conseil municipal décide de poursuivre la continuité du mur de soutènement adjacent au columbarium en insérant à nouveau une dizaine de cases pour urnes funéraires.

Filets pare-ballons (DCM 2013.04.29)

Une consultation pour le remplacement des filets pare-ballons au stade et au plateau scolaire a été lancée. Deux entreprises ont répondu :

Entreprises	Plateau scolaire	Terrain de foot
RATEL	6 080,46 € TTC	8 216,52 € TTC
Clôture du Cotentin	5 138,02 € TTC	15 620,47 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir

- Pour le plateau scolaire le devis de Clôture du Cotentin pour un montant de 5 138,02 € TTC
- Pour le terrain de foot, le devis de Ratel pour un montant de 8 216,52 € TTC.

Les crédits ont été prévus au budget 2013 et la totalité de la somme sera imputée à l'article 61522.

Achat d'une tonne à eau (DCM 2013.04.30)

Suite à la consultation deux entreprises ont répondu :

Entreprises	Prix HT	Observations
MOTIN	2 770 €	1500 litres, cuve polyéthylène
MELAIN	4 256 €	1200 litres, cuve polyéthylène
	4 174,02 €	1000 litres, cuve galvanisée
	4 355,53 €	1000 litres, cuve galvanisée

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir le devis de l'entreprise MOTIN pour un montant de 2 770,00 € HT soit 3 312,92 € TTC, et autorise le Maire à engager cette dépense qui sera imputée à l'article 2188 du budget 2013.

Achat d'une remorque (DCM 2013.04.31)

Suite à la consultation, deux entreprises ont répondu :

Entreprises	Prix HT	Observations
MOTIN	2 755 €	Charge utile 1400 kg
MELAIN	2 528,50 €	Charge utile 1100 kg
	2 669,48 €	Charge utile 1500 kg
	2 566,53 €	Charge utile 1090 kg

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir le devis de l'entreprise MOTIN pour un montant de 2755,00 € HT soit 3 294,98 € TTC, et autorise le Maire à engager cette dépense qui sera imputée à l'article 2188 du budget 2013.

Maitrise d'œuvre et OPC pour le Canot porte-amarres (DCM 2013.04.32)

Le premier devis d'Hag'System pour un montant de 2 600 € HT ne prenait en compte que la réalisation de la déclaration préalable pour les travaux du canot porte-amarres.

Hag'system a refait un devis pour la maitrise d'œuvre, la mission OPC et le suivi technique et financier des travaux.

Le nouveau devis s'élève à 5 448,81 € HT soit 6 516,78 € TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer ce nouveau devis.

Vente du terrain de la station d'épuration (DCM 2013.04.33)

Une réunion a eu lieu à la mairie en présence du Maire, des adjoints et de Monsieur Patrick LEQUERTIER.

Le Maire en fait le compte-rendu aux conseillers municipaux :

Monsieur Lequertier demande à la commune de s'engager sur les points suivants :

- Suivre de très près le dossier afin de réduire la durée des travaux.
- Fournir pour la fin mai le plan du terrain et le tracé de la voirie
- Accepter les conditions suspensives suivantes : déplacement de l'actuelle station d'épuration, libération du terrain de toute construction ou fondation, arasement du terrain au niveau du sol naturel, obtention du permis de construire.
- Signer un compromis de vente après accord du conseil municipal
- Détourner la circulation vers les gîtes afin de disposer du terrain plus rapidement.

Le Maire explique que le marché de la station d'épuration va être lancé ces jours-ci et que les travaux ne pourront pas commencer avant septembre 2013 pour environ 13 mois (démolition de l'ancienne station et remise du terrain à nu). Le terrain pourra donc être libéré pour la fin de l'année 2014.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les conditions ci-dessus et autorise le Maire à signer le compromis de vente.

Clôture de la régie du tennis (DCM 2013.04.34)

Une régie avait été créée pour encaisser les recettes des terrains de tennis. Cette régie n'étant plus en fonctionnement, le trésor public demande au conseil municipal de délibérer pour sa suppression.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de clôturer cette régie.

Achat d'une imprimante au camping (DCM 2013.04.35)

Daltoner propose une imprimante multifonction avec un lot de cartouches et l'installation sur site pour 356,18 € TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à effectuer cet achat. Le paiement sera fait sur le budget du camping.

Changement du 2^{ème} PC du secrétariat (DCM 2013.04.36)

Le 2^{ème} PC est vieillissant et il convient de le changer. Un devis a été demandé à Daltoner pour l'achat et l'installation d'un nouveau PC.

Total HT : 1 107,53 € soit 1 324,61 € TTC

Ce devis comprend le changement de l'écran ce qui n'est pas nécessaire pour le moment.

Le total du devis (sans l'écran) s'élève à 997,53 € HT soit 1 193,04 € TTC

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer ce devis et à engager cette dépense à l'article 2183.

Refonte de la gouvernance de la CCH (DCM 2013.04.37)

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que les nouvelles modalités de la loi portant réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010 prévoyaient un resserrement quantitatif des assemblées communautaires suite aux élections de mars 2014. La loi « Richard » du 31 décembre 2012 induit plus de souplesse vis-à-vis des intercommunalités. Deux principes essentiels sont conservés : chaque commune, quel que soit son poids démographique doit disposer au moins d'un siège et ne peut se voir affecter plus de la moitié des sièges.

Le Maire précise que le nombre de délégués selon la répartition de droit commun est de 32 élus. Si un accord local est trouvé possibilité d'une marge de 25% supplémentaires soit 40 sièges.

Les communes doivent délibérer sur la proposition ci-dessous :

Communes	Population municipale (sans double compte)	Nombre de délégués
Eculleville	37	1
Omonville la Petite	137	1
Herqueville	159	1
Branville-Hague	178	1
Auderville	267	2
Digulleville	291	2
Vauville	383	2
Saint Germain des Vaux	414	2
Jobourg	501	2
Omonville la rogue	524	2
Biville	553	2
Acqueville	650	2
Tonneville	658	2
Sainte-Croix-Hague	752	2
Gréville-Hague	767	2
Flottemanville-Hague	885	2
Vasteville	1108	3
Beaumont-Hague	1484	4
Urville-Nacqueville	2183	5
	11931	40

Le Maire précise qu'il serait possible de désigner un suppléant qui aura une voix délibérative en l'absence du titulaire et que des conseillers municipaux pourraient siéger aux commissions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

Convention avec l'Office du tourisme de la Hague (DCM 2013.04.38)

L'Office du Tourisme de la Hague propose aux communes un accès à sa photothèque regroupant environ 1000 photos de paysages, sites naturels et touristiques signés de photographes professionnels, afin de les utiliser sur tous supports de communication visant la promotion du territoire.

Cette convention est gratuite.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention avec l'Office du Tourisme de la Hague.

Travaux Rue du Général Leclerc et rue du Hâble (DCM 2013.04.39)

Les travaux se poursuivent. Compte-tenu des intempéries et de la purge nécessaire rue du Hâble (400m sur 60cm) le délai est ramené du 31 mai au 25 juin.

La rue du Hâble sera terminée et réouverte à la circulation pour le week end du 1^{er} mai.

Le conseil municipal fait remarquer le faible effectif de l'entreprise en général sur le chantier et indique un avancement pas très dynamique.

Il est demandé au Maire d'intervenir auprès du Maître d'ouvrage pour accélérer les travaux afin que les délais soient impérativement respectés.

Questions diverses

- Poubelles enterrées : le maire rappelle que les poubelles sont en service depuis le 1^{er} avril.
- Puits devant la mairie : le Maire précise qu'il y avait une pompe à cet endroit, il y a 35 ans mais jamais d'ouvrage de type margelle. Des administrés souhaitent le mettre en valeur avec des pavés et une pompe pour faire un joli aménagement. Des pavés seront posés devant la mairie avec réservation sur l'emplacement du puits pour préserver tout aménagement.
- Fibre optique : les premiers raccordements devraient avoir lieu au premier trimestre 2014.
- Enrochement du port devant la maison Champagne : il est signalé un trou important. Un devis sera demandé pour poursuivre l'enrochement.
- Terrains de la Corderie : le Maire et les adjoints ont rencontré les Cités Cherbourgeoises pour l'aménagement du terrain de la Corderie.
- Ecole : Une réunion avec les parents d'élèves a eu lieu à Digulleville. Le Directeur d'Académie a annoncé que l'école d'Omonville la Rogue garderait ses 4 classes pour la rentrée prochaine et l'école de Gréville en perdrait une. Pascal MONHUREL informe les conseillers que le temps de transport pour certains élèves sera fortement rallongé jusqu'à 50 min le matin et le soir ce qui est contradictoire avec la réforme qui devait alléger les temps scolaires mais 15 min majoritairement pour Omonville la Rogue, Gréville et les plus proches de Digulleville.

NOM et Prénom	Emargement ou motif de non-signature	NOM et Prénom	Emargement ou motif de non-signature
CANOVILLE Michel		HOCHET Dominique	Donne pouvoir à Virginie SEIGNEUR
MONHUREL Pascal		ROUCAN Robert	Excusé
DUVAL Jean-Marie		VOISIN Eric	
LEBACHELEY Chantal		CAUVIN Christian	
SANSON Patrice	Excusé	ALEXANDRE Fernand	
GUILLOU Isabelle		MORISSE Philippe	
DUVAL Sylvie	Excusé	SEIGNEUR Virginie	
BARBIER Eric			